

**MOTION DU LABORATOIRE TVES (Territoires, Villes, Environnement & Société), UR 4477,
SUR LES REFORMES DE L'ESR
ET LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE (LPPR)
ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
LORS DE L'AG EXTRAORDINAIRE LE JEUDI 23 JANVIER 2020
(Université de Lille & Université du Littoral Côte d'Opale)**

Réunis en Assemblée générale extraordinaire le jeudi 23 janvier 2020, les membres du laboratoire TVES de l'Université de Lille et de l'Université du Littoral Côte d'Opale ont exprimé leurs plus vives inquiétudes face aux réformes annoncées dans les restitutions des trois groupes de travail mis en place en 2019 par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour préparer la discussion au Parlement en 2020, voire en 2021, d'un projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Ces inquiétudes sont renforcées par le constat de l'absence de toute concertation des personnels et des usagers de l'ESR, ainsi que de leurs représentants.

Dans le prolongement des réformes qui ont touché l'enseignement supérieur et la recherche depuis la Loi LRU sur l'autonomie des universités, ce projet de loi envisage une nouvelle étape dont les éléments seront très préjudiciables à la mise en œuvre des principales missions d'enseignement et de recherche de l'Université, à l'indépendance des enseignants-chercheurs et aux libertés académiques, au maintien d'une dimension nationale des statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la garantie d'une qualité égale de l'enseignement et de la recherche sur tout le territoire.

Les membres du laboratoire TVES sont en particulier opposés aux points suivants : la transformation des statuts des personnels remplissant des missions d'enseignement et de recherche dans les universités et la refonte globale du décret de 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs avec une remise en cause de la répartition et de la durée du temps de travail des enseignants-chercheurs (enseignement, recherche) auxquelles se sont ajoutées au fil des ans des charges administratives croissantes en dehors de tout référentiel garantissant une égalité de traitement ; une amplification de la contractualisation des personnels en appui à la recherche et des futurs enseignants (*tenure tracks*, CDD de projets, enseignants contractuels, etc.) ; une remise en cause des missions du Conseil National des Universités (CNU) garant de la dimension nationale des conditions de recrutement, du statut des enseignants-chercheurs et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs ; une réduction des budgets récurrents consacrés à la recherche au profit des logiques de « guichets » oubliant la nécessité d'un temps long pour la recherche et diminuant le potentiel d'innovation dans les laboratoires ; un démantèlement de la recherche publique par la précarisation des enseignants-chercheurs, des post-doctorants et des doctorants, ainsi que des laboratoires non intégrés dans des grands pôles de recherche, c'est dire le renforcement d'une université à deux vitesses.

Ces projets de réformes envisagent de généraliser la précarisation des statuts des personnels remplissant des missions d'enseignement, de recherche et d'appui à la recherche dans les universités, de sacraliser des pratiques de recherche qui seraient uniquement animées par une culture de la performance court-termiste et de la mise en compétition entre chercheurs, de soumettre la mise en œuvre des missions d'enseignement et de recherche des universités à une logique uniquement managériale et financière.

Le laboratoire TVES UR 4477 manifeste sa solidarité avec les mobilisations en cours contre ce projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche et contre ces nouvelles réformes envisagées par le gouvernement pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous réclamons le retrait de ce projet de loi PPR et déclarons mettre en œuvre les actions suivantes :

- Demander aux Présidents élus de nos universités d'exprimer une prise de position sans ambiguïté par rapport à ces projets de réformes de l'ESR ;
- Demander à nos tutelles, aux commissions Recherche et aux Conseils d'Administration de nos établissements une prise de position relative à ces projets par le vote d'une motion ;
- Participer à des actions de mobilisations nationales ;
- Mandater des représentant.e.s du laboratoire pour participer à des états généraux de l'ESR ou à toute instance nationale ou régionale développant des actions dans ce sens ;
- Signaler notre mobilisation contre ces projets de réformes dans la signature électronique de nos courriels et la mise en place de réponses automatiques d'absence (i.e. « *J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé.e contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, j'ai strictement réduit mes activités d'enseignement et de recherche, et ne suis donc pas en mesure de vous répondre dans l'immédiat* ») ;
- Relayer à l'échelle de nos composantes ou de nos départements pédagogiques la mobilisation sous la forme de différentes actions (réunions d'information auprès des étudiant.e.s, report des examens, report des notes, etc.) ;
- Intervenir dans l'espace public pour faire connaître et reconnaître nos positions, ainsi qu'y relayer les informations (médias, réseaux sociaux, conférences etc.) ;
- Interpeller les Sénateurs et Députés de nos circonscriptions respectives, ainsi que les candidats aux prochaines élections sur les dangers de ces projets de réforme et les inviter à nous rencontrer pour apprécier les difficultés de l'exercice de nos missions scientifiques, enseignantes et administratives.